AMICALE LAÏQUE ORCINES – 06 12 22 66 40 / 07 60 41 22 47
BOURSE AUX LIVRES – Dimanche 15 Novembre 2026 – de 9h à 17h Récupération des invendus le jour même de 18h30 à 19h30

N° de liste (à remplir par l'amicale) :
Nom :

AMICALE LAÏQUE ORCINES – 06 12 22 66 40 / 07 60 41 22 47
BOURSE AUX LIVRES – Dimanche 15 Novembre 2026 – de 9h à 17h

	N° de liste (à remplir par l'amicale) :
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tél :	Tél portable :

	TITRE	AUTEUR	EDITIONS	PRIX de vente (€)	VENDU	
A						A
B						B
C						C
D						D
E						E
F						F
G						G
H						H
I						I
J						J
K						K
L						L
M						M
N						N
O						O
P						P
Q						Q
R						R
S						S
T						T

Signature dépôt + lu et approuvé le règlement au verso

Total des ventes		
Retenue		
A régler Espèces / Chèque		

Signature restitution

BOURSES AUX LIVRES et CD DVD VINYLS JEUX VIDEO

Article 1

L'accès à la Bourse aux livres est admis à toute personne majeure. Chaque dépositaire de liste est libre du prix de vente souhaité. L'association n'est pas tenue de prendre en dépôts des articles abimés ou qui ne correspondent pas aux thèmes présentés. Les livres, disques et jeux peuvent être sur une même liste (pour les disques et jeux, les cases Auteur et Edition peuvent être couplées).

Article 2

Les bénéfices récoltés lors de cette bourse aux livres permettent entre autres de soutenir financièrement les différents projets de l'école. L'association demande la somme de 4€ (quatre euros) pour une liste de 20 livres et/ou disques ; 50 centimes seront aussi retenus par tranche de 5€ de vente (à partir de 5€ seulement). Merci de prévoir de la monnaie (ou éventuellement un chèque à l'ordre de l'amicale laïque d'Orcines). Les sommes récoltées par les ventes seront données aux dépositaires le soir même en même temps que les invendus.

Article 3

Dépôt des articles	***Samedi 7 Novembre de 10h à 16h*** ***Samedi 14 Novembre de 10h à 16h*** ***Au foyer rural d'Orcines Place de la Liberté (63870 Orcines)***
Retours des invendus	***Dimanche 15 Novembre*** ***Foyer Rural à partir de 18h30 et jusqu'à 19h30***

Article 4

Les articles invendus doivent obligatoirement être récupérés le dimanche 15 Novembre *entre 18h30 et 19h30 par leur propriétaire. Les dépositaires peuvent, lors du dépôt, préciser s'ils ne souhaitent pas reprendre les invendus : les articles qui ne seront pas retirés le soir même de la Bourse aux livres seront donnés à des œuvres caritatives choisies par l'Association ou à l'Ecole Publique d'Orcines.*

Article 5

L'association mettra tout en œuvre pour faciliter la vente des articles qui leur seront confiés (tri par catégorie et présentation) mais ne pourra être tenue responsable si les articles ne se vendent pas.

Article 6

En cas de vols, pertes, détérioration, l'association ne sera pas tenue de rembourser les litiges.

Article 7

Le présent règlement sera affiché à l'intérieur du Foyer Rural pendant toute la durée de la Bourse aux livres. La liste vierge et le règlement sont également disponibles sur demande à l'adresse mail suivante : amicale.laique.orcines@gmail.com *ou au* **06 12 22 66 40 / 07 60 41 22 47**. *Lors du dépôt, les responsables inviteront les intéressés à en prendre connaissance et ces derniers devront en accepter les dispositions sans restriction.*

Article 8

Le responsable « désigné » de la Bourse sera seul habilité à régler les cas particuliers et les éventuels litiges.
Les personnes qui organisent la bourse sont bénévoles ; elles ne perçoivent ni indemnité, ni salaire.